



Souscription **PRINTEMPS + ETE 2006**
AMAP de la Coccinelle
à Strasbourg et environs

avec **Florent Schwoob Producteur Bio**
à Geispolsheim-Village

Je choisis de souscrire au panier de légumes de saison de la ferme de Florent Schwoob, Producteur bio
67118 Geispolsheim-Village :

NOM : Prénom :
Adresse : CP..... Ville.....
Tél. : Portable : adresse email.....

et je m'engage à **régler d'avance pour la saison** les paniers hebdomadaires de légumes bio ainsi qu'à **prendre une part active dans le bon déroulement de la distribution avec les autres abonnés** (notamment par un esprit convivial, de solidarité et la participation au moins une fois l'an à une permanence sur le lieu de distribution s'il est organisé ailleurs qu'à la ferme). Je déclare également disposer d'une assurance responsabilité civile.
Ma souscription commence à la date choisie ci-dessous jusqu'au 31 octobre 2006 inclus. Le montant de l'abonnement correspond au nombre total de paniers, qui dépend de la date où je commence ma souscription.

Je souscris au **PANIER** de l'AMAP de la Coccinelle (**cochez la case correspondant à la date de votre premier panier** et au coût correspondant)

Souscription au **PANIER** de l'AMAP de la Coccinelle à 11 Euros par semaine

Coût de l'abonnement et nombre de paniers entre ma date de démarrage choisie et le 31 octobre 2006

| | | | | | | | | |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| date de début | <input type="checkbox"/> 30 mai | <input type="checkbox"/> 06 juin | <input type="checkbox"/> 13 juin | <input type="checkbox"/> 20 juin | <input type="checkbox"/> 27 juin | <input type="checkbox"/> 04 juil. | <input type="checkbox"/> 11 juil. | <input type="checkbox"/> 18 juil. |
| tarif en Euros | <input type="checkbox"/> 253 € | <input type="checkbox"/> 242 € | <input type="checkbox"/> 231 € | <input type="checkbox"/> 220 € | <input type="checkbox"/> 209 € | <input type="checkbox"/> 198 € | <input type="checkbox"/> 187 € | <input type="checkbox"/> 176 € |
| pour | 23 paniers | 22 paniers | 21 paniers | 20 paniers | 19 paniers | 18 paniers | 17 paniers | 16 paniers |

Je souhaite un **Panier Double**, je multiplie par 2 le montant de ma souscription qui s'élève alors (x 2) à :

Je règle par chèque **libellé à l'ordre de « Florent Schwoob Geispolsheim »** de la manière suivante :

un seul chèque global

2 chèques ou 3 chèques, à encaisser à 1 ou 2 mois d'intervalle dont le total est égal à la somme totale de l'abonnement choisi. (merci de faire figurer les dates auxquelles vous souhaitez que les chèques soient encaissés)

et je renvoie quelques jours à l'avance ce contrat et le(s) chèque(s) à l'adresse postale suivante :

EUTOPIC 1 rue d'Arras 67000 Strasbourg.

Je chercherais mon panier :

à Strasbourg 21 rue Vauban (le mardi) / à la ferme à Geispolsheim-village (le mercredi)

Personnes autorisées à chercher le panier à ma place (facultatif, merci de vous coordonner avec elles) :

NOM : Prénom :

Tél. : Portable : adresse email.....

fait à le.....

SIGNATURE :



AMAP DE LA COCCINELLE : Informations pratiques (à conserver) :

La distribution est organisée : le **mardi** à partir de 17h à **Strasbourg, 21 rue Vauban** (jardin d'enfants Les Tout Petits d'Alsace) ; à la ferme à Geispolsheim-village tous les **mercredi** de 18h30 à 20h. Accès : prendre **Geispolsheim-Village**, traverser le village en suivant les panneaux « Lipsheim », **sortir du village** par la **rue de la Chapelle** puis au virage à droite, prendre le chemin tout droit (avant la choucrouterie).

Les points de distribution et les horaires pourront être modifiés après discussion. Création d'un point de distribution dans votre quartier à partir de 25 souscriptions.

Les informations pratiques concernant la distribution seront accessible par internet à l'adresse **http://eutopic.net/bdp**

producteur : Florent Schwoob 03 88 68 63 38, Abonnés AMAP, **contact Pascal : 08 74 57 67 10** email : eutopic@laposte.net

LES AMAP

Les AMAP, « associations pour le maintien d'une agriculture paysanne » sont une solution économique, écologique et conviviale pour se procurer chaque semaine des aliments sains et savoureux directement depuis la ferme. Rejoignez l'AMAP la plus proche de chez vous (ou prenez l'initiative d'en fonder une. Contact et informations sur les AMAP en Alsace : eutopic l'association : 08 74 57 67 10, <http://eutopic.net/bdp>).

Les 18 principes fondateurs des AMAP :

1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau ...
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux oeuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire
7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire
8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
9. L'accompagnement du producteur à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix
10. La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs
11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs
12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs
13. Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs
14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs
15. Une information fréquente du consommateur sur les produits
16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents
18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne